

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 6 NOVEMBRE 2025)

Date de convocation : 14 octobre 2025  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 32  
Nombre de délégués votants : 32  
Nombre de pouvoirs : 0

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 06 novembre 2025 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

### Présents :

M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUÉ Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, Mme CASSOU Sylvie, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LÉGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

### Absents ou excusés :

M. CACHELOU Yoann

Secrétaire de séance : Mme MOURTEROT Josiane

\*\*\*\*

### OBJET : ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL

### RAPPORTEUR : M. CASAUBON Jean-Paul, Président

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

Le Président rappelle au Conseil le dispositif d'action sociale mis en place pour Noël 2024, et propose le renouvellement à l'identique du dispositif retenu à savoir la distribution de chèques Ossau-Pro suivant les règles ci-dessous définies.

Pour Noël 2025, le dispositif concerne les agents titulaires et non titulaires (de droit public et de droit privé) en poste au 31 octobre 2025.

Pour les agents titulaires, l'attribution de chèques cadeaux était conditionnée au fait d'être en position d'activité à cette date.

Pour les agents non titulaires, l'attribution de chèques-cadeaux était conditionnée au fait pour ces agents d'avoir au moins 6 mois d'ancienneté entre le 1er janvier 2024 et le 31 octobre 2024 ou d'avoir un contrat d'une durée supérieure à 6 mois.

Trois groupes sont créés en fonction du temps de travail des agents :

- Groupe 1 : inférieur à 10 h / semaine
- Groupe 2 : entre 10 h et jusqu'à 17,5 h / semaine
- Groupe 3 : au-delà de 17,5 h / semaine

Etant précisé que

- Groupe 1 : pas d'attribution de chèques cadeaux
- Groupe 2 : chèques cadeaux d'une valeur de 96,50 €

- Groupe 3 : chèques cadeaux d'une valeur de 193 €

Il est également envisagé d'augmenter le montant des chèques cadeaux pour arriver au seuil de 5% du plafond mensuel URSSAF, soit 196 €, afin d'être exonéré des cotisations sociales et de tenir compte de l'inflation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

**EMET** un avis favorable à l'attribution aux personnels de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau de chèques-cadeaux à l'occasion des fêtes de Noël dans les conditions suivantes :

- le dispositif concerne les agents titulaires et non titulaires (de droit public et de droit privé) en poste au 31 octobre 2025 ;
- pour les agents titulaires, l'attribution de chèques cadeaux est conditionnée au fait d'être en position d'activité à la date du 31 octobre 2025 ;
- pour les agents non titulaires, l'attribution de chèques-cadeaux est conditionnée au fait pour ces agents d'avoir au moins 6 mois d'ancienneté entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 octobre 2025 ou d'avoir en cours à cette date un contrat d'une durée supérieure à 6 mois.

Trois groupes sont créés en fonction du temps de travail des agents :

Groupe 1 : inférieur à 10 h / semaine

Groupe 2 : entre 10 h et jusqu'à 17,5 h / semaine

Groupe 3 : au-delà de 17,5 h / semaine

Etant précisé que :

Groupe 1 : pas d'attribution de chèques cadeaux

Groupe 2 : chèques cadeaux d'une valeur de 98 €

Groupe 3 : chèques cadeaux d'une valeur de 196 €

Les chèques-cadeaux seraient commandés auprès d'Ossau-Pro ;

**CHARGE** le Président de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération ;

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025.

*Adopté*

31 voix pour

1 abstention

*Guy SASSOUBRE*

Le Président,  
Jean-Paul CASAUBON